

Affaire suivie par Frédérique Vray
PV 2022-09-20
Courriel : frederique.vray@univ-poitiers.fr

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 12 septembre 2022, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 20 septembre 2022.

Étaient présents ou en distanciel :

Membres de droit :

- Monsieur François Lecellier – Maître de conférences, IUT de Poitiers rattaché au laboratoire XLim
- Madame Julie Rançon – Maître de conférences, UFR LL

Personnalités extérieures :

- Madame Agnès Castel – IEN 1^{er} degré, académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles Thévenot – IA-IPR EPS, académie de Poitiers
- Romain Vanoudheusden – Directeur par intérim Recherche et Développement sur les Usages du Numérique Educatif, CANOPE
- Monsieur Nicolas Vibert – Directeur de recherche – Directeur du Cerca, UFR SHA

Excusés :

- Monsieur Frédéric Artaud – IEN adjoint au DASEN de la Vienne
- Madame Valérie Lefeuvre – Ingénieur d'études, application ENT et web, Imédia

Procurations : /

Membres avec voix consultative :

- Monsieur Denis Alamargot – Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Hélène Desormes – Responsable de la CAPI, INSPE
- Madame Frédérique Vray – Responsable des services administratifs de l'INSPE
- Madame Sarah Pigeaud – Directrice du site INSPE des Deux-Sèvres

Membre invité :

- Monsieur Victor Millogo – Chargé de mission recherche, INSPE

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du COSP du 3 juin 2022
- 2) Points d'information : nouvelle direction de l'INSPE de l'académie de Poitiers, nouveau membre du COSP, acceptation et ouverture du DU professionnalisation des formateurs du 1^{er} degré
- 3) Formation en alternance des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires et des étudiants contractuels, en collaboration avec l'EAFC
- 4) Politique pour les relations internationales à l'INSPE
- 5) Mise à jour de l'organigramme de l'INSPE, responsabilités et missions
- 6) Questions diverses

Nicolas Vibert débute la séance en remerciant Mario Cottron pour tout le travail fructueux effectué avec lui dans le cadre du COSP.

1) Approbation du procès-verbal du COSP du 3 juin 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Points d'information

Nouvelle direction de l'INSPE de l'académie de Poitiers :

Après avoir brièvement rappelé son parcours, Denis Alamargot indique combien il est honoré d'assurer la direction de l'INSPE de l'académie de Poitiers. Sa dernière fonction étant celle de directeur adjoint de l'INSPE de l'académie de Créteil, il souligne son grand intérêt pour l'éducation, la formation des enseignants et la perspective d'ancrer la formation à la recherche. Il rappelle ensuite toute l'importance de promouvoir les actions du COSP, instance statutaire, qui occupe une place centrale dans le pilotage de l'INSPE, et doit fournir au Conseil d'institut des préconisations et recommandations sur les plans pédagogique et scientifique. Il s'agira, au fur et à mesure des travaux du COSP, de mobiliser pleinement les membres et d'inviter différents acteurs en fonction des problématiques traitées. Le COSP pourra également mobiliser les commissions consultatives de l'INSPE, ou encore mettre en place des groupes de travail ad-hoc, dans un souci de circulation fluide des informations.

Présentation des nouveaux membres :

Eric Lambert, Professeur des Universités en psychologie, membre nommé par l'UP, a souhaité cesser d'être membre du COSP. Philippe Carré, Vice-président Systèmes d'information et numérique à l'UP, Professeur des Université en informatique et sciences du numérique, a été désigné pour le remplacer. Philippe Carré est co-responsable par ailleurs du programme DEM'UP.

Acceptation et ouverture du DU "Contribution au Développement professionnel des Maîtres Formateurs 1er degré"

L'objectif de cette formation, qui s'adresse à des enseignants titulaires du CAFIPEMF, est de constituer un "vivier" pour recruter des praticiens qui doivent intervenir pour 33 % de la maquette en formation initiale, conformément aux exigences de la réforme. Il faut maintenant envisager la mise en œuvre de ce DU, notamment en relation étroite avec Noëlle Duport (Vice-Présidente Formation CFVU de l'UP). Cette année, le travail de construction du DU doit être mené, et un point sera proposé au COSP. Il s'agit dès à présent de nommer un responsable pour ce DU. Denis Alamargot souhaite qu'un appel à candidatures soit lancé et qu'une commission ad-hoc étudie les candidatures en vue de nommer le ou la responsable.

Agnès Castel pose la question du calendrier, notamment au regard de la future phase de recrutement des étudiants. Il s'agira de décider rapidement du nombre de candidats retenus. Il faudra concevoir rapidement une plaquette de communication présentant la formation. Idéalement, il faudrait que ce soit en janvier 2023.

Denis Alamargot précise que l'une des questions qui se pose dans la mise en œuvre de ce DU est celle du financement de la formation, qui dépend de la possibilité ou non d'utiliser les

crédits formation alliés au montant des frais d'inscription définis par UP-Pro; le budget de la formation doit être à l'équilibre. Une demande de subvention a été envoyée par l'université et le rectorat au conseil régional, mais ils sont toujours en attente de la réponse. Pour ce qui concerne le calendrier, il est possible d'annoncer aux partenaires que le DU va très probablement ouvrir. Le recrutement du ou de la responsable sera effectué en octobre, de telle sorte à pouvoir initier le travail de construction du DU en novembre/décembre 2022. La plaquette pourrait être disponible en décembre 2022.

Romain Vanoudheusden : le réseau Canopé sera particulièrement intéressé. Il pourra transmettre la plaquette à la DRH pour éventuellement compléter la liste des candidatures.

Victor Millogo souhaite renforcer les liens entre Canopé et la commission scientifique.

Denis Alamargot indique que l'offre du Master MEEF 4 PIF (Pratiques et ingénierie de la formation) inclut le parcours CPES (Conseillers pédagogiques de l'enseignement supérieur), qui va être refondé pour l'orienter vers l'ingénierie de la formation pour l'enseignement supérieur. Il confirme sa volonté de parfaire les relations avec l'IH2EF, Canopé, l'EAFIC en tant que partenaires.

Agnès Castel suggère de viser également les cadres de l'IH2EF.

Julie Rançon propose de se rapprocher des responsables du parcours IME (Ingénierie, médiation, E-éducation) pour l'articuler (sans qu'il y ait compétition) avec la refonte du parcours CPES et mutualiser les forces vives.

Denis Alamargot indique que l'objectif est de construire une offre complémentaire qui permette de répondre aux besoins. Au sein de la mention MEEF4 PIF, il s'agit de concevoir 50 % de mutualisations entre les différents parcours (actuellement 70 % entre FACO et CPES).

3) Formation en alternance des personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires et des étudiants contractuels, en collaboration avec l'EAFIC

L'INSPE a été mandaté pour former, en collaboration avec l'EAFIC, les personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires, dits T0 (arrêté de juillet 2022). La formation a dû être conçue très rapidement, sans avoir encore de vision claire des effectifs et du mode de financement. Le travail de collaboration avec l'EAFIC est à ce jour pleinement engagé. Sur ce plan, Denis Alamargot rappelle qu'il préside le conseil scientifique de l'EAFIC, créé il y a 2 ans, ce qui permet de renforcer les relations de collaboration entre l'INSPE et l'EAFIC.

Il s'agit de former plusieurs types de stagiaires comme indiqué dans le tableau ci-dessous (cf. la présentation associée).

	Etudiants contractuels	Personnels d'enseignement et d'éducation stagiaires	
	... alternant	... à mi-temps	... à temps complet
Professeurs des Ecoles (PE)	Première année du Master MEEF « 1er degré »	Autre master relevant possiblement de l'une des disciplines enseignées	Master MEEF « 1er degré »
Professeurs de Lycée et Collège (PLC)	Première année du Master MEEF « 2nd degré »	Autre master relevant probablement de la discipline enseignée - connaissances disciplinaires	Master MEEF « 2nd degré »
Conseillers Principaux d'Education (CPE)	Première année du Master MEEF « Encadrement Educatif »	Autre master plus ou moins éloigné des questions d'éducation	Master MEEF « Encadrement Educatif »

Les stagiaires T0 qui ont validé un autre master que les parcours MEEF1 ou MEEF2 2 suivent une formation à mi-temps de 250h, et exercent dans une classe l'autre moitié du temps.

Les stagiaires T0 qui ont validé un Master MEEF sont quant à eux en activité à temps plein, et suivent une formation composée de 60 h de tronc commun et d'une partie modulable, en fonction de leurs besoins, d'une durée de 30 à 60 h. Selon leur expérience préalable (STAR ou SOPA) et leurs besoins analysés avec leur tuteur, la partie modulable de leur formation peut relever d'un approfondissement ou d'une consolidation.

L'orientation des stagiaires dans les différents parcours de formation a été réalisée lors de la commission des parcours présidée par la Rectrice le 29 septembre dernier.

La validation de la formation prend la forme d'un DIU pour les stagiaires à mi-temps et d'un DU pour les stagiaires à temps-plein. L'évaluation repose sur des entretiens professionnels. Dans d'autres INSPÉ, le choix s'est porté sur l'utilisation d'examen professionnels.

Denis Alamargot rappelle que le montage de la formation a été réalisé dans un délai court et que sa mise en œuvre montre que des ajustements sont nécessaires. En conséquence, les maquettes qui sous-tendent la formation des stagiaires T0 vont faire l'objet d'une évaluation des effets de la formation et des besoins des stagiaires recensés lors des comités de suivi, et seront éventuellement amendées à la rentrée prochaine, après saisie au cours de l'année des instances concernées (conseils de perfectionnement, COSP, commission pédagogique). Un passage à la CFVU serait alors à prévoir courant mars.

Il s'agira d'avancer dans ce processus en collaboration avec l'E AFC, avec qui l'INSPE travaille dans d'excellentes conditions.

Agnès Castel souligne le fait que des jurys vont devoir être constitués pour les oraux et qu'un rétroplanning devra être mis en place.

Denis Alamargot répond qu'effectivement il faudra réfléchir à l'organisation de ces évaluations et à leur insertion dans le calendrier de formation.

Jean-Charles Thévenot s'interroge sur la distinction entre DU et DIU.

Denis Alamargot explique que le DIU est un diplôme inter-universitaire national qui permet de compléter le master non MEEF des stagiaires. Le DU est une solution locale proposée par

l'INSPE et l'UP pour permettre aux stagiaires à temps complet de capitaliser sur leur formation initiale, et surtout d'être inscrits comme étudiants et d'accéder aux ressources de l'université.

L'AEU aurait pu être une autre possibilité de certification, mais elle n'est pas utilisée à l'UP. D'autres académies ont fait ce choix. Il rappelle également que des questions sont à éclaircir quant aux modalités de titularisation des stagiaires, notamment pour savoir si les référents INSPE doivent donner un avis dans le cas des mi-temps. L'E AFC pourra apporter des compléments d'informations.

Jean Charles Thévenot indique que les cas de stagiaires contractuels sans master devront être traités lors de la commission des parcours. Une dizaine de cas ont été relevés.

Agnès Castel souligne que la question se posera pour les candidats qui n'auront pas le diplôme attendu pour le recrutement des autres concours à venir.

Dans les prochaines semaines, le travail en équipe de direction, en équipe de formation et au sein de l'E AFC portera sur l'approche par compétences, le référentiel, l'évaluation des besoins, le continuum de formation, l'ajustement des maquettes de formation des stagiaires T0 et la question du financement de ces formations.

Il est rappelé que l'INSPE devrait recevoir 1 600 euros par stagiaire mi-temps pour l'ensemble de la formation des stagiaires (mi-temps et temps plein). Des simulations sont en cours de réalisation à présent que les effectifs sont stabilisés. Une discussion avec l'UP va avoir lieu pour clarifier le modèle économique de la prise en charge de cette formation (heures complémentaires, heures chargées au coût employeur, prise en compte d'un nouveau plan de formation pour l'INSPE ?).

Le COSP sera sollicité s'il s'avère nécessaire d'engager des discussions plus en amont avec l'UP sur ces points.

Au CFLE, le coût chargé a été imposé par l'UP. Julie Rançon regrette cette situation qui pénalise la formation DU - les droits d'inscription étant extrêmement élevés.

4) Politique pour les relations internationales à l'INSPE

Denis Alamargot rappelle que la politique des RI à l'INSPE est très importante et fait partie des axes stratégiques du dossier d'accréditation. Toutefois, le coût de ces actions (accompagnement des étudiants, CAPEFE...), inclus dans la précédente maquette, ne l'est plus aujourd'hui. Si une partie des actions peut être maintenue, c'est alors sur la réserve d'heures de l'INSPE, ce qui implique un choix et des arbitrages, et dépend des nombres de groupes ouverts en formation initiale. Cette situation n'est pas viable à moyen et long terme pour développer les RI.

Il s'agirait donc d'orienter les RI vers des dispositifs européens et internationaux, financés au sein de l'UP : EC2U, groupe de Coimbra, dispositifs Erasmus + et Erasmus international. Dans ce cadre, il s'agira de travailler à des séjours plus longs que les périodes de stages, et de travailler avec les pays d'accueil les équivalences en ECTS.

Un appel à candidatures pour un/e chargé/e de mission RI sera à lancer après avoir fait le point sur le référentiel pédagogique de l'UP.

François Lecellier indique que le renouvellement de l'alliance EC2U se fera prochainement, il encourage à en discuter avec L. Thilly. Pour ce qui concerne le groupe de Coimbra : cela offre des perspectives d'échanges avec les partenaires mais sans financement. L'accompagnement à la pédagogie est recherché à l'échelle européenne. Il est également possible d'obtenir des soutiens par la région sur certains appels à projet. Par exemple, le parcours FACO pourrait être étendu à l'international avec des perspectives de double diplomation.

Julie Rançon indique qu'il est possible de déposer un dossier Erasmus+ pour créer des modules pédagogiques, favoriser la mobilité et mutualiser les forces, le CFLE s'est intéressé à ces dispositifs mais a manqué de moyens humains pour candidater.

Denis Alamargot souhaite encourager les collaborations entre composantes sur cette question.

5) Mise à jour de l'organigramme de l'INSPE, responsabilités et missions

Denis Alamargot indique la nécessité de répartir les prises de responsabilités en accord avec le référentiel pédagogique de l'UP, et de compléter l'organigramme : il n'y a pas, par exemple de responsable pédagogique pour la mention MEEF 1. Des appels à candidatures vont être lancés.

Sur le plan institutionnel : le site de la Rochelle et LRU ne sont pas représentés dans le comité de direction élargi, ni identifiés comme partenaires institutionnels, notamment sur le site web de l'INSPE. Denis Alamargot souligne l'importance de réintégrer la dimension académique sur tous les sites de l'INSPE. Le site web sera remis à jour avec l'ensemble des logos des quatre partenaires à ce jour (UP, LRU, Rectorat, CNED). Le responsable de site (masters) de la Charente Maritime et LRU vont réintégrer le comité de direction, avec l'aval de la VP CFVU de LRU qui soutient ce retour de la dimension académique du site de La Rochelle.

6) Questions diverses

Pas de questions diverses, la séance prend fin à 11h

Prochain COSP le 7 novembre 2022.

Le Président de séance
Nicolas Vibert,



Le directeur de l'INSPE
Denis Alamargot,



La secrétaire de séance
Frédérique Vray,

